



Chalon sur Saône

L'INFORMATION DE VOS REPRESENTANTS



BNP PARIBAS

Avril 2016

CP & Niveau F

Dans le cadre de Préférence Client et au regard des engagements pris par la Direction, **TOUS les Conseillers Patrimoniaux** doivent être de **niveau F** au minimum dans l'année de leur prise de poste.

Les 2 périodes de revalorisation de situation sont
Avril et Octobre.

N'attendez plus,
Faites appel à vos représentants CFDT !



Vos représentants
CFDT Chalon s/
Saône

Référent Groupe
Dominique BENEY
04 78 30 33 71
06 68 49 63 91

Christiane LACHAUD
CP Chalon République
03 85 42 73 05

Grégory RIBEYRON
CAPL Chatelet
03 85 45 88 25



• Modification des organisations des agences de Charolles & Paray Le Monial

La DR a présenté aux représentants CFDT un nouveau projet d'organisation pour le Groupe de Chalon s/Saône.

Ce projet est présenté comme un incontournable afin de « maintenir le drapeau en zone rural diffus ».

Ainsi, ce projet prévoit :

1 DIA Paray & Charolles	
Paray 1 CP	Charolles 1 CP
1 CAP Multi-Sites Paray & Charolles	
Maintien du CRC pour la gestion du guichet après-midi à Paray (matin appui autres agences)	
Ouverture du mardi au samedi	Ouverture mercredi, vendredi et samedi
A noter la présence du DIE, CBP, CAER	A noter la présence ponctuelle du CAPA

		Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Charolles	AM	Agence fermée	CP CAP	Agence fermée	CP CAP	CP CRC
	PM	Agence fermée	CP CAP	Agence fermée	CP CAP	Agence fermée
Paray	AM	2 CP CAP DIA	CP DIA	2 CP CAP DIA	CP DIA	CP CAP DIA
	PM	2 CP CAP DIA CRC	CP DIA CRC	2 CP CAP DIA CRC	CP DIA CRC	Agence fermée

Si la CFDT est prête à accompagner certaines évolutions et transformations de l'entreprise cela ne se fera pas à n'importe quel prix !

Ce que nous avons obtenu :

- augmentation du forfait managérial pour le DIA mutualisé (soit 0.152) qui sera validé DIA 2,
- tous les **commerciaux mutualisés seront multi-sites** pour une reconnaissance de votre travail dans chacune des agences dans laquelle vous vous déplacerez,
- **prise en charge intégrale des frais de déplacement** entre agences et domicile/travail en cas d'allongement du trajet.

Vos représentants CFDT ont été moteurs sur la DR Lyon pour faire évoluer à votre avantage ce nouveau type de dispositif.

Nous ne pouvons pas accepter que ce type de projet vous pénalise en termes d'incitations commerciales, de réalisation d'objectifs, de suivi clientèle etc...

**Vos représentants CFDT n'abandonnent jamais.
Vous pouvez continuer à nous faire confiance !**

• Harmonisation des frais CRC

Comme nous vous l'avions indiqué dans notre précédente communication, vos représentants **CFDT ont obtenu un moratoire sur le sujet.** ([lien vers notre communication](#))

La Direction se laisse jusqu'au **1er Septembre 2016** pour décider ce qui sera mis en place sur notre DR après consultation des pratiques des autres DR.

Aucune modification sur les remboursements de frais n'est à ce jour applicable sur votre Groupe !